

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.20/11

Aménagement des Jardins du Château

M. Christophe Günter, PLR

La demande de crédit de Fr. 95'000.- pour l'amélioration de l'aménagement des Jardins du Château, refusée à fin 2010 par le Conseil de Ville, visait notamment à répondre à la question écrite 2.08/09 - "Château et Jardin du Château" et au postulat 4.01/09 - "Pour des Jardins du Château plus accueillants". Suite à l'acceptation, en octobre 2010, de la motion 5.11/10 - "Aménagement des Jardins du Château", un groupe de travail a été constitué, regroupant des représentants de la direction et des enseignants du site, de la Commission des écoles primaire et enfantine, de la Maison de l'Enfance, de l'Association Vieille Ville, des services ASJEL, Culture et Sports et UETP.

Le Conseil communal peut répondre comme suit aux questions soulevées :

- 1. Avancement du dossier :** le groupe de travail a proposé de lancer une démarche participative afin de tenter de parvenir à un consensus entre les besoins de tous les utilisateurs, ainsi que d'étendre la réflexion au talus au Sud des Jardins et à l'espace vert à l'Ouest de l'Orangerie. Sur proposition du Service UETP, il a été décidé de lier logiquement cet objet au plan directeur communal des places de jeux, qui intégrera la démarche participative souhaitée. Ce plan directeur sera en principe élaboré dans le courant de l'année 2012, débouchera sur une demande de crédit-cadre au début 2013 et sur la réalisation des premiers projets, en particulier la place de jeux des Jardins du Château (automne 2013). Cette planification permettra l'organisation dans les Jardins du spectacle 2013 de la Confrérie des Jardiniers.
- 2. Affectation des Jardins du Château :** de par leur situation, leur accessibilité et leur configuration, les Jardins du Château ont une vocation multifonctionnelle, bien plus marquée que les espaces extérieurs des autres sites scolaires en Ville de Delémont, qui n'est pas simple à maîtriser. Le futur projet devra ainsi répondre aux besoins des élèves et enseignants (en particulier pour les récréations) et des crèches, mais également du public, qui fréquente ce lieu en tant qu'espace de détente, ainsi que des milieux culturels et associatifs, qui profitent du cadre attractif pour y organiser des manifestations. Tout aménagement doit viser le consensus entre ces diverses utilisations et également prendre en compte les contraintes architecturales et historiques du Château, qui demeure l'emblème du patrimoine delémontain.
- 3. Opportunité d'un plan directeur des places de jeux :** les premières réflexions du groupe de travail pour l'aménagement des Jardins du Château ont vite démontré que ce type de projet, s'il devait être mené dans le cadre d'une démarche participative, comme l'a souhaité le Conseil de Ville, devait être traité de manière professionnelle en prenant le temps nécessaire. A l'exemple de ce qui a été fait à Lausanne, la démarche participative, intégrant tous les utilisateurs (enfants et adultes), doit notamment s'appuyer sur une analyse de l'ensemble des places de jeux communales, tenant compte de nombreux critères (type de population visée et besoins des utilisateurs, effets sur le voisinage, sécurité, intégration architecturale et environnementale, etc.). Cette réflexion sera intégrée dans le plan directeur communal des places de jeux dont les études seront menées à l'interne du Service UETP, avec le concours d'une stagiaire si possible, et avec l'aide de professionnels qui ont travaillé sur Lausanne notamment. Les frais seront pris en charge par le budget de fonctionnement.
- 4. Viabilité du groupe de travail mandaté :** le groupe de travail "Aménagement des Jardins du Château" sera bien entendu associé à la réflexion pour le plan directeur dont il pourra tirer profit en vue de la définition des contours du projet. Sa viabilité n'est donc pas remise en cause.
- 5. Prise en compte d'Harmos en 2012 :** il faut rappeler que le site scolaire du Château, avec la cour au Nord et les Jardins au Sud, ainsi que les équipements ludiques déjà installés dans ces derniers, est mieux loti que d'autres sites accueillant autant, voire plus d'élèves (Collège, Gros-Seuc). Le plan directeur des places de jeux devra bien entendu prendre en compte cette composante pour l'ensemble des sites.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger